



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Un-chomeur-condamne-pour-vol>

Un chômeur condamné... pour vol ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1977 - N° 749 - septembre 1977 -

Date de mise en ligne : vendredi 18 avril 2008

Date de parution : septembre 1977

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

J'AI 17 ans et je suis chômeur. Musardant chez un libraire de livres anciens, j'ai assisté, planqué derrière 3 mètres cubes de vieux bouquins, au marchandage qui opposait le patron à une pauvre veuve qui tentait de lui escouler un sac plein de livres ayant appartenu à son défunt. Marché conclu, la vieille s'éloigne et mon commerçant s'applique à inscrire un prix sur chacun des volumes. Curieux, je constate que le total fait bien dix fois la mise !

Alors, discrètement, je lui en fauche un, au hasard, et je défile la conscience à l'aise. Le libraire ouvre le bec. Il en sort un hululement de sirène. La police, qui veille à la sécurité des personnes et des biens, me hèle et me hèle au commissariat où l'on me met à l'abri. Le corps du délit est sur mon corps. Je nie. J'affirme que le bouquiniste a installé sa marchandise sur le trottoir pour qu'on la lui prenne.

- « Pour la vendre » larmoie-t-il.

J'affirme qu'il m'a mis le volume dans la poche.

- « Il n'est pas solvable, il est chômeur » tape un inspecteur sur son P.V. Devant le juge, je soutiens que le commerçant était plus voleur que moi, puisqu'il a pris tous les livres pour le dixième de leur valeur, qu'il pouvait bien me revenir un pour cent en ma qualité de témoin de leur acquisition.

- « Argutie », affirma le Procureur dans sa toge en déposant son mortier sur son tableau de bord. Cet incapable est coupable de vol pur et simple, comme ce Libri de triste mémoire, que Berryer défendit il y a 25 lustres. Le commerce est libre, pas le vol.

Le juge, qui prétendait avoir des lettres, sinon de l'esprit, demanda le titre du bouquin. Son greffier, un vétéran de la guerre du Mexique, le renseigna : « Auteur, un certain Edward Bellamy, titre Cent ans après ou l'an 2000 ».

- « Très bien, 2 000 francs d'amende. Affaire suivante ».